



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2015

A 20 heures 00, le maire invite les conseillers présents à prendre leur place pour débiter la séance.

**Présents :** Magali DUCROISET, Bernard LAUGERE, Chantal CHAPPUIS, David BEME, Yves BAYON, Thierry DESJOURS, Frédéric COUTO, Pascal DESCREAU, Marie-Agnès FORGEAT, Chantal PAPILLON, Alain TREMEAUD, Martine FERRIERE, Michèle DEVILLARD, Jean-Paul MARTIN, Geneviève BOWBLIS, Philippe PARIAT, Jean-Marc DATH, Philomène BACCOT, Gérald UHLRICH, Fabien GENET, Aurore PURAVET

**Excusés :** Lolita RODRIGUEZ, Nicole GEORGES, Laurence ROUVET, Philippe LAZZARINI, Isabelle BRAU, Séverine DE SOUSA

**Absents :** Jean-Paul LARUE, Anne-Marie MAGNY

**Procuration(s) :** Lolita RODRIGUEZ à Magali DUCROISET, Nicole GEORGES à Bernard LAUGERE, Laurence ROUVET à Yves BAYON, Philippe LAZZARINI à David BEME, Isabelle BRAU à Thierry DESJOURS, Séverine DE SOUSA à Philomène BACCOT



Le maire ayant constaté le quorum atteint lors de l'appel, la séance peut se dérouler.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame CHAPPUIS comme secrétaire de séance.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du 18 décembre 2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le maire cède la parole à M. LAUGERE pour donner lecture des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci portent sur les points suivants :

- Indemnisation de 526.60 € proposée par GROUPAMA comme règlement du sinistre suite à l'accrochage de l'aile avant droite et de la calandre d'un véhicule en faisant une manœuvre à la sortie du garage des ateliers municipaux ;
- Pour financer ses travaux d'investissement, la ville de Digoin contracte auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance un emprunt de 550 000 € au taux de 2.34 % et dont le remboursement s'effectuera sur 240 mois ;

- Rectification du montant maximum de 200 000 € H.T. pour le marché de contrat d'assistance technique générale pour l'exploitation du système d'information de la commune pour quatre années.

Avant de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le maire propose d'ajouter les questions supplémentaires suivantes :

- ✓ Motion relative aux emprunts structurés
- ✓ Adhésion à l'association des Acteurs Publics Contre les Emprunts Toxiques (APCET).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Par ailleurs, deux questions orales ont été déposées par Mme BACCOT au nom du groupe d'opposition « Envies d'agir ». Ces questions concernent :

- Remblaiement des Marauds
- Point sur les emprunts toxiques.



## Direction Générale des Services

### **1 - Débat d'Orientation Budgétaire**

*M LAUGERE présente les éléments du débat d'orientation budgétaire à savoir :*

- *des éléments du contexte économique national et leur impact sur les finances locales*
- *un aperçu de l'exécution du budget 2014*
- *une présentation de l'état de la dette et des emprunts structurés*
- *les orientations pour l'année 2015.*

*En synthèse de ces échanges, il ressort que :*

- *La baisse drastique des dotations de l'Etat décidée par le Gouvernement pour la période 2014-2017 impactera à terme le budget de la ville de plus de 600 000 € (écart entre DGF 2013 et DGF 2017)*
- *La décision de la Banque Nationale Suisse de ne plus soutenir son taux plancher de 1.20 Franc Suisse pour 1 euro pourrait porter le taux d'intérêt d'un prêt de 2.8 Millions d'Euros à presque 25 %. La ville attend la proposition de l'Etat et la position des banques sur ce dossier.*

*Dans ce contexte, les marges de manœuvre de la commune sont limitées et 2015 sera donc une année de vigilance.*

*Mme Baccot : le scénario décrit est très pessimiste. « Il ne faut pas tomber dans le catastrophisme ». La dotation globale de fonctionnement diminue, c'est un fait, mais l'Etat abonde les dotations de péréquation et nous ignorons donc le niveau réel de la baisse. Il y a des incertitudes avec les emprunts toxiques mais Il faut garder espoir.*

*M Uhlrich : les fonds de péréquation servent à assurer une certaine solidarité. Digoin a la chance d'être plus pauvre et va en profiter. La baisse des dotations peut être anticipée, ce qui n'est pas le cas d'autres sujets.*

*M. le Maire : Entre optimisme et pessimisme, il y a le réalisme.*

*Nous continuons à développer des projets pour la ville comme pour l'intercommunalité et nous sommes au rendez-vous des engagements que nous avons pris en mars dernier.*

*Nous devons également tenir compte de la situation économique et sociale du moment : le taux de chômage augmente et nous devons prendre conscience des difficultés rencontrées par les habitants quand on parle d'orientations budgétaires.*

*IL y a aujourd'hui malheureusement une conjonction de 2 phénomènes :*

- *la baisse drastique des dotations décidée par les parlementaires sur proposition du Gouvernement, agissant ainsi en totale contradiction avec les engagements de la campagne présidentielle, et qui constitue un véritable coup de massue pour les collectivités ;*
- *les emprunts toxiques, proposés par Dexia qui se disait pourtant la banque des collectivités. Les promesses d'une stabilité du franc suisse se sont envolées. Les collectivités comme Digoin, qui ont contracté en 2007 des prêts assis sur cette devise, se trouvent aujourd'hui confrontées à une très grande difficulté. Elles vont devoir payer des intérêts qui n'ont plus aucun lien avec la réalité, donnant d'ailleurs à ces produits un caractère spéculatif qui devrait pouvoir ouvrir quelques opportunités de recours juridiques.*

*La ville a depuis plusieurs années travaillé sur ce dossier. Des négociations avec la SFIL (ex DEXIA) ont permis de limiter l'impact de la baisse du franc suisse sur nos annuités depuis 3 échéances. Mais l'annonce du 15 janvier dernier vient tout remettre en question. Le Fonds de soutien sur lequel nous comptons pour nous sortir de cette situation n'est plus opérationnel et nous attendons la décision de l'Etat sur ce sujet. J'ai d'ailleurs rencontré Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire à ce sujet avec Xavier Rideau et Bernard Laugère. Je le remercie de son soutien.*

*Sur le plan du débat d'orientation budgétaire, tous les éléments sont mis à votre disposition et nous devons faire preuve de courage face à cette situation.*

*Courage pour dire la vérité sur les risques encourus, courage afin de ne pas baisser les bras et enfin courage pour faire face et trouver des solutions afin de pouvoir boucler le budget et faire fonctionner les services municipaux.*

*S'il faut avoir de l'espoir, il ne faut pas pour autant se voiler la face. 600 000 € de dotations en moins en 2017 par rapport à 2013, cela correspond au résultat de l'année 2014 ! Se cacher derrière l'augmentation des dotations de péréquation n'est qu'une astuce de communication au vu des montants que cela concerne (la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale représenterait 40 000 € environ) qui ne compenseront jamais la baisse de la DGF. Au niveau national, cette année on baisse la DGF de 3.5 milliards d'euros et on augmente la DETR de 200 millions d'euros. Bel artifice !*

*Il faudra boucler le budget en 2015 avec la certitude que si rien ne change, 2016 et 2017 seront des exercices encore plus compliqués.*

*Des réflexions sont donc en cours au niveau des services et des élus, des groupes de travail ont été mis en place, sans oublier le lien fort qui doit être recherché avec la CCVAL.*

*Il faut donc effectivement garder espoir et, au-delà des postures, défendre ensemble notre collectivité et chercher des soutiens là où ils se trouvent.*

*M Uhrich : je ne me réjouis pas de la baisse des dotations mais il s'agit d'un effort national demandé à toutes les collectivités.*

*Par contre, cela fait des années que nous vous avons alerté sur la gestion des emprunts toxiques et rien n'a été fait. Nous allons devoir gérer ce problème en situation de crise alors que nous aurions dû nous y prendre beaucoup plus tôt. Certes, des efforts ont été faits ponctuellement chaque année mais nous vous avons écrit qu'il fallait ester en justice. L'emprunt en question à Digoin est un des plus toxiques et la majorité ne nous a pas écoutés. Ces difficultés sont de notre responsabilité au niveau local, pas de celle du Gouvernement. Et cela va peser beaucoup plus lourd que la baisse des dotations puisque vous évoquez un coût supplémentaire potentiel de 1,9 million d'euros sur la durée résiduelle du prêt.*

*M le Maire : si on parle de chiffres, il faut également considérer que la baisse cumulée des dotations représente plus de 1.3 M€ sur 5 ans et cela correspond à un choix politique d'asphyxier les communes.*

*Par ailleurs, vous jouez aujourd'hui à Zorro mais avec un temps de retard.*

*Vous avez commencé à faire des remarques quand le système a commencé à dysfonctionner. Il était déjà trop tard. Et à cette période, mon prédécesseur a lui aussi réagi. Il n'y avait alors pas de solution miracle : soit la ville allait en justice et il fallait alors prendre le risque de consigner la totalité des intérêts potentiellement dus, soit il fallait négocier avec la banque, ce que la ville a fait. En fin d'année dernière, les parlementaires de votre majorité ont voté un texte de loi qui limite les possibilités de recours contentieux des collectivités.*

*C'est pourquoi il faut éviter de donner des leçons et plutôt travailler ensemble. Il faut aujourd'hui essayer ensemble de trouver une solution pour s'en sortir. Soyons modestes sur ce qu'ont été et ce que sont nos responsabilités.*

*B. Laugère : quand le problème est apparu fin 2010, tout le monde a découvert que le franc suisse pouvait baisser. Renégocier l'emprunt était impensable vu le montant de l'indemnité de remboursement anticipée. Sur le recours contentieux, le principal argument des collectivités repose sur l'absence de mention du TEG dans les contrats de prêt. Or, le TEG est mentionné dans notre contrat et nous ne pouvions donc pas user de cet argument. Nous avons donc négocié avec la SFIL le taux des échéances de 2012, 2013 et 2014. Nous ne pouvions pas imaginer ce qu'il s'est passé le 15 janvier dernier.*

*Nous avons fait ce qui nous semblait le mieux pour la commune, avec les données que l'on avait.*

*M Uhrich : il faut enlever cette épée de Damoclès et nous serons présents pour vous accompagner.*

*M. le Maire : la création du Fonds de soutien et son intervention au taux maximum nous permet d'envisager le remboursement de ce prêt et son passage en taux fixe.*

*Mme Baccot : les collectivités ont été attirées par des gains financiers. il aurait fallu à l'époque éviter d'emprunter de gros montants, ce qui aurait permis de les rembourser plus facilement. D'autres communes du département ont pu s'en sortir de cette sorte.*

*M. le Maire : je suis d'accord, Mme Baccot, avec votre logique. Si on n'emprunte rien, on ne rembourse rien. Il est effectivement plus facile à une grosse collectivité de rembourser un prêt dont le capital restant dû ne représente qu'une faible partie de son encours. Ce qui est scandaleux, c'est qu'on ait laissé faire les banques et Dexia en particulier, et qu'aucun contrôle qui pèse pourtant sur les collectivités (contrôle de légalité, contrôle financier, Cour des Comptes, Bercy...) n'ait fonctionné.*

*Si hier il ne semblait pas intéressant et pertinent d'ester en justice, la situation a changé. Je considère que nous sommes entrés dans le cadre d'un produit spéculatif qui est interdit par le CGCT. Nous allons donc regarder cet argument comme vont le faire d'autres collectivités. C'est pourquoi je vais vous proposer une motion et l'adhésion à une association de défense des collectivités.*

Le conseil prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

*M. le maire profite du débat et du sujet évoqué pour donner lecture du texte de la motion soumise au conseil.*

### **- Motion relative aux emprunts structurés**

Comme environ 1500 autres collectivités et établissements publics de France, la ville de DIGOIN est victime d'emprunt structuré proposé en 2007-2008 par Dexia, ex Crédit Local de France. Un de ces prêts, classé hors charte selon la classification Gissler, est basé sur le cours du change Euro/franc suisse.

Depuis 2011, la ville a mené des discussions avec la Société de Financement Local (SFIL), actuelle porteur du prêt, qui ont permis, à chaque échéance, de ne pas appliquer les clauses contractuelles de détermination du taux d'intérêt.

Toutefois, la décision de la Banque Nationale Suisse du 15 janvier 2015 de ne plus soutenir le taux plancher de 1.2 franc suisse pour un euro, va avoir des conséquences très dommageables pour les collectivités concernées et donne aujourd'hui tout son sens à l'aspect spéculatif de ces produits bancaires.

Le Fonds de soutien créé par l'Etat en 2012 et réactualisé en 2014 afin de venir en aide aux collectivités désireuses de désensibiliser leur prêt par la voie de la négociation n'est plus opérationnel en l'état de sa dotation et de sa doctrine d'utilisation.

Le conseil municipal de Digoin demande donc à l'Etat de bien vouloir tout mettre en œuvre pour venir en aide aux collectivités victimes et soutenir par tout moyen les démarches qu'elles pourraient mener pour faire tomber ces emprunts spéculatifs.

A l'unanimité, le conseil adopte cette délibération.

### **- Adhésion à l'Association des acteurs publics contre les emprunts toxiques (APCET)**

Comme environ 1500 autres collectivités et établissements publics de France, la ville de DIGOIN est victime d'emprunts structurés proposés en 2007-2008 par Dexia, ex Crédit Local de France. Un de ces prêts, classé hors charte selon la classification Gissler, est basé sur le cours du change Euro/franc suisse.

Si les démarches menées jusqu'alors pas la commune pour sortir de cette situation et désensibiliser sa dette ont été orientées vers la médiation, les conséquences de la décision de la Banque Nationale Suisse du 15 janvier dernier nécessitent de s'entourer d'expertise et de s'enrichir de l'expérience d'autres collectivités.

L'Association des acteurs publics contre les emprunts toxiques (APCET) peut répondre à ces objectifs.

Elle a en effet pour objet :

- l'information, l'échange d'expérience et l'entraide entre les collectivités territoriales, leurs groupements, les établissements publics locaux, les établissements publics hospitaliers, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours et autres acteurs publics, y compris les sociétés d'économie mixte, les SA d'HLM, face aux emprunts toxiques proposés par les établissements bancaires,
- la création d'une convergence entre les acteurs publics dans leurs initiatives relatives aux emprunts toxiques,
- l'action collective, y compris judiciaire, de ces acteurs publics à l'encontre de la pratique des emprunts toxiques,
- le soutien aux acteurs publics désireux d'engager des contentieux avec les établissements de crédit, y compris par l'intervention de l'association en justice à leurs côtés.

L'APCET milite aujourd'hui pour une modification de l'architecture du fonds de soutien aux emprunts toxiques.

Le montant de l'adhésion est fixé à 50 € pour les collectivités de moins de 10 000 habitants.

Compte tenu de l'incertitude qui pèse aujourd'hui sur ce dossier, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association des acteurs publics contre les emprunts toxiques (APCET) et de désigner Monsieur le Maire et Monsieur Bernard Laugère comme représentants.

A l'unanimité, le conseil adopte cette délibération.

*M le Maire remercie le vote à l'unanimité de ces 2 points qui marque la volonté de défendre ensemble les intérêts de la commune.*

*La commission des finances sera tenue informée de l'avancée de ce dossier.*

*M Uhlrich : dans le cadre de la recherche d'économies, il serait intéressant de regarder le dossier du Partenariat Public Privé (PPP), contrat qui doit être coûteux pour la ville.*

*M Le Maire : Le montage du PPP a été validé au mandat précédent parce qu'il fallait répondre à des problèmes de sécurité d'une part et, d'autre part, parce qu'à l'époque, la dette devait être externalisée et ne pas être intégrée à l'encours. Il s'agit effectivement d'une des sources d'économie potentielle qui est actuellement regardée.*

**2 - Ouvertures de crédits - Budget principal de la Ville**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses selon les montants et affectations de crédits suivants :

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
<b>Dépenses d'investissement</b>				
20	2033	020	frais d'insertion	2 000,00
20	2051	020	concessions, brevets, licences	5 000,00
21	2116	026	module columbarium cimetière	8 880,00
21	21312	211	réfection maternelle du Launay	50 000,00
21	21318	64	réfection sol sanitaires Multi accueil	5 300,00
21	2138	414	mise aux normes vestiaires sanitaires boulodrome de Neuzy	79 500,00
21	2138	820	réfection bâtiment Bartoli	17 000,00
21	21538	814	part investissement PPP éclairage public	9 600,00
21	2158	414	création jeux extérieurs boulodrome de Neuzy	25 000,00
21	2158	816	installation répétiteur d'affichage pont bascule	2 500,00
21	2181	022	automatisme portail Gendarmerie	3 500,00
21	2188	020	autres immobilisations corporelles	55 000,00
21	2188	820	mise en conformité électricité/gaz bâtiments	2 000,00
23	2315	020	installations, matériel et outillage techniques	5 000,00

Par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstention(s), le conseil municipal approuve cette délibération.

**3 - Ouvertures de crédits - Budget Eau**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses selon les montants et affectations de crédits suivants :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
----------	---------	---------	---------

**Dépenses  
d'investissement**

20	2033	frais d'insertion	2 000,00
21	2111	achat terrains protection puits captage	17 000,00
21	21531	réseau d'adduction d'eau	20 000,00
21	21561	matériel d'exploitation	5 000,00
23	2315	travaux indemnités protection puits captage	60 000,00

Par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstention(s), le conseil municipal approuve cette délibération.

**4 - Ouvertures de crédits - Budget Assainissement**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses selon les montants et affectations de crédits suivants :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
----------	---------	---------	---------

**Dépenses d'investissement**

20	2031	frais d'études	54 600,00
20	2033	frais d'insertion	2 000,00
21	2151	installations complexes spécialisées	73 000,00
21	21532	réseau assainissement	20 000,00
21	21562	matériel d'exploitation	15 000,00

Par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstention(s), le conseil municipal approuve cette délibération.

**Ressources Humaines**

**5 - Taux de promotion - avancement de grade**

Selon l'article 49 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire, de fixer les taux de promotion pouvant être appliqués à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Vu l'avis favorable et unanime du Comité Technique réuni le 27 janvier 2015 (Elus et représentants du personnel).



Il est proposé de modifier les grades d'avancement comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché	Attaché principal	100
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	0
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	50
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	0
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	50
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur	Ingénieur Principal	0
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	0
Technicien	Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	40
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	25
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	70
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Adjoint patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	0
Adjoint patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	50
Adjoint patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	0
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		
Auxiliaire puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	Auxiliaire puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Auxiliaire puériculture 1 <sup>ère</sup> classe	Auxiliaire puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	100

<b>FILIERE ANIMATION</b>		
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	0
Animateur	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	0
Adjoint animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	0
Adjoint animation 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint animation 1 <sup>ère</sup> classe	75
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
Educateur APS principal 2 <sup>ème</sup> classe	Educateur APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	0
Educateur APS	Educateur APS principal 2 <sup>ème</sup> classe	

A l'unanimité, le conseil adopte cette délibération.

### **6 - Recrutement de trois agents d'accompagnement - vacances de février mars 2015**

Afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activités du service Développement social, enfance, jeunesse et famille dans le cadre des animations des vacances scolaires de février - mars 2015, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire à signer trois contrats de recrutement à durée déterminée pour trois agents non-titulaires à temps non complet à raison de 64 heures 30 chacun, du 2 au 7 mars 2015, pour le camp ski ;
- de décider de rémunérer les intéressés au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe IB : 340 – IM : 321.

A l'unanimité, le conseil adopte cette délibération.

### **7 - Mise à disposition - classe de découverte - Loge des Gardes**

Afin de permettre le bon déroulement d'une classe de découverte à la Loge des Gardes, l'école élémentaire Pierre et Marie Curie de DIGOIN sollicite la mise à disposition d'un agent de la commune de Digoin le vendredi 6 février 2015.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention avec l'école élémentaire Pierre et Marie Curie pour la mise à disposition d'un agent par la commune, à titre gracieux.

A l'unanimité, le conseil adopte cette délibération.

**8 - Multi-accueil Boris et Françoise Dolto - Barème des participations familiales**

La Caisse d'Allocations Familiales a transmis le barème des participations familiales « Petite Enfance » du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 à appliquer sur les ressources perçues au titre de l'année 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider l'application de ce barème des participations familiales « Petite Enfance »

A l'unanimité, le conseil adopte cette délibération.

**9 - Centre d'Animation Municipal - Convention d'objectifs et de financement**

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales contribue au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Suite à la présentation en juin 2013 de l'étude réalisée en 2012, auprès des gestionnaires d'accueils de loisirs ainsi que des familles, le Conseil d'Administration de la CAF a décidé de modifier les modalités d'attribution de la subvention « réductions tarifaires » avec la mise en place d'un barème conforme à la Lettre circulaire de la CAF N°2008-196 du 10 décembre 2008.

Il s'agit notamment de mettre en place « une tarification tenant compte des quotients familiaux, avec comme principes :

- 20% d'écart entre chaque tranche, avec 6 tranches imposées jusqu'à un quotient familial de 1000€
- Le tarif maximal de la première tranche est de 6 € pour une journée avec repas
- Le tarif maximal de la première tranche est de 2 € pour une demi- journée sans repas »

		Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
QF1	< 500	3,92 €	2,00 €	1,07 €
QF2	501 à 600	4,70 €	2,40 €	1,29 €
QF3	601 à 655	5,64 €	2,88 €	1,54 €
QF4	656 à 720	6,77 €	3,46 €	1,85 €
QF5	721 à 810	8,12 €	4,15 €	2,22 €
QF6	811 à 1000	9,75 €	4,98 €	2,67 €
>QF6	> 1000	11,70 €	5,97 €	3,20 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs ci-dessus et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la présente convention d'objectifs et de financement.

A l'unanimité, le conseil adopte cette délibération.

### **10 - Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal (PIIC)**

Le règlement d'intervention du département dans le cadre du Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal (PIIC) a été reconduit pour l'année 2015.

L'enveloppe cantonale est fixée à 49 697 €.

Il est proposé au conseil municipal de présenter au PIIC 2015 l'opération suivante :

- Réfection de la toiture de l'aile ouest du bâtiment principal Bartoli (salles d'exposition)  
13 818,83 € HT  
*Subvention escomptée*      6 212 €

A l'unanimité, le conseil adopte cette délibération.

### **11 - Réfection de l'école maternelle du Launay - Demande de subvention DETR 2015**

La municipalité va engager les travaux de restauration suite à incendie de l'école maternelle du Launay.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux au taux maximum.

A l'unanimité, le conseil adopte cette délibération.

## **Affaires culturelles**

### **12 - Manifestation estivale "Les Ligériades" - Demande d'aide financière**

Le Festival des Ligériades est une opération d'action culturelle estivale autour du thème de la Loire et des canaux, visant à la découverte du patrimoine ligérien, au développement touristique, à l'animation de la ville de Digoin au sein du Pays Charolais Brionnais et au soutien à la création artistique locale, départementale, voire régionale et nationale.

Cette dixième édition des Ligériades se veut la continuité des opérations précédentes, avec la pérennisation des actions dans le temps, et l'ancrage de la manifestation autour de l'identité culturelle de Digoin : la Loire et ses canaux.

Cette action s'inscrit dans le cadre des opérations susceptibles d'être subventionnées par différents financeurs potentiels tels que le Pays Charolais Brionnais, l'Établissement Public Loire, la Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne, la Région Bourgogne et le Département de Saône-et-Loire.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter les aides financières auprès de tous les financeurs potentiels et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

A l'unanimité, le conseil adopte cette délibération.



Question orale déposée par Mme BACCOT au nom du groupe d'opposition « Envies d'agir » concernant le remblaiement des Marauds : Monsieur BAYON, adjoint au maire, lui répond.

Par courrier du 8 février 2015, Mme Baccot fait part de la sollicitation d'un habitant de la cité de la gare qui se plaint que des rats ont élu domicile dans les dépendances de son habitation suite au remblaiement du secteur des Marauds.

Les éléments de réponse à apporter à cette plainte portent d'une part sur la question de la présence des rats en général, et d'autre part sur le lien de causalité avec le remblaiement du secteur des Marauds (aussi appelé secteur du Tonkin). Il faut enfin rappeler l'action de la collectivité sur cette problématique.

Sur le premier point, nous avons clairement observé une augmentation des signalements de présence de rats dans divers secteurs de la commune dans le courant de l'année dernière et de cet hiver : secteur de la Plaine, secteur de la Briérette (foyer Adoma), secteur de Neuzy (chemin de la Brosse).

L'augmentation des signalements dans des lieux divers laisse supposer que les populations de rats ont rencontré des conditions (météorologique notamment) favorable à un accroissement de leur population.

Sur le second point, le lien entre les travaux de remblaiement et la présence de rats dans les environs n'est pas facile à établir : les matériaux apportés ne constituent pas une source de nourriture pour les rats, et les secteurs les plus proches des habitations ne sont pas encore remblayés. De plus le secteur de la Cité de la Gare et ses environs n'a pas à ce jour fait l'objet de signalements sur la présence de rats.

Enfin il faut savoir que la commune a une action permanente sur cette problématique. Ainsi chaque année 2 campagnes de dératisation générale ont lieu dans les réseaux d'assainissement, au printemps et en automne, par la pose d'appâts empoisonnés.

Ces 2 campagnes sont complétées par une campagne supplémentaire en juin ciblant plus particulièrement les zones d'interconnexion ou de proximité des réseaux avec le milieu naturel (berges, fossés, déversoirs ...).

En complément de ces campagnes planifiées, les agents du service de l'assainissement disposent d'appâts qui permettent des interventions plus ponctuelles dans les réseaux, interventions déclenchées lorsque des problèmes liés à la présence de rats sont remarqués ou signalés.

Une information est donnée aux riverains des secteurs concernés pour qu'ils procèdent en parallèle à une dératisation sur leurs propriétés lorsque c'est nécessaire.

Sur les actions à entreprendre par rapport au problème signalé nous pouvons prévoir une campagne ponctuelle de dératissage dans les réseaux d'assainissement de la Cité de la Gare.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

\*\*\*

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **jeudi 2 avril 2015**.

\*\*\*

Fait à DIGOIN le 16 février 2015.

Le Maire,



Mairie de Digoin  
71 Saône et Loire

Fabien GENET

La Secrétaire de séance,



Chantal CHAPPUIS